

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_049

~~~~~

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA CLECT A LA CCPEVA</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Pour rappel, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant opté pour une fiscalité professionnelle unique.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,  
Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de désigner un membre suppléant de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que M. MEDORI Ange est membre titulaire,
- **DESIGNE** M. TUPIN-BRON Jean en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCPEVA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*